

## Le conseil départemental dénonce une nouvelle offensive du Haut-commissariat au Plan contre les collectivités locales

Alors que la Cour des comptes multiplie les appels à la rigueur budgétaire, Clément Beaune, à la tête du Haut-commissariat au Plan, désigne à nouveau les collectivités locales comme responsables du déficit national. Son institution préconise de réduire leurs marges financières en sabrant dans le fonctionnement, le social et l'investissement et en s'attaquant ainsi aux services de proximité et à l'investissement public, dont les territoires portent 70 % de la charge.

Réduire les marges financières est une stratégie paradoxale. L'État impose des baisses de dépenses drastiques tout en bridant l'investissement local, qui représente pourtant 70 % de l'effort public national. Pour les départements, c'est une réalité comptable indéniable, l'équation est impossible : avec 70 % de leur budget déjà fléché vers des aides sociales obligatoires (RSA, ASE, APA) et les 30 % restants devant couvrir des missions essentielles comme la sécurité incendie, les routes, les collèges, l'aide aux communes ou encore la vie associative, la marge moyenne des départements est tombée à 7,6 % en 2024, frôlant le seuil d'alerte de 7 %. Les rapports de la Cour des comptes ou sur ceux de la mission inter inspection IGAS-IGA-IGF en attestent d'ailleurs tous : la dégradation de la marge financière des départements est continue.

Les départements sont aujourd'hui dans une impasse budgétaire. Depuis 2022, les incidences financières des décisions unilatérales du Gouvernement se chiffrent à près de 5,5 milliards d'euros à la charge des départements (principalement dans le champ des dépenses sociales), alors même que leurs recettes ont chuté de 8 milliards d'euros. L'action sociale représente désormais près de 70 % des dépenses départementales, contre 55 % il y a dix ans. Par ailleurs, en deux ans, les départements ont engagé 3 milliards d'euros de dépenses sociales supplémentaires à la demande de l'État, tout en perdant, parallèlement, 3 milliards d'euros liés aux droits de mutations à titre onéreux (DMTO). En somme, les départements assument aujourd'hui plus de 17 milliards d'euros en lieu et place de l'État : compensations AIS, non-indexation des dotations sur l'inflation, mesures imposées par l'État (revalorisations du RSA, Ségur, etc.). Cela n'est ni tenable ni durable.

En ce qui concerne le Loir-et-Cher, le département a vu son épargne nette quasiment disparaître en quatre ans (-63 %). Cela, notamment car le reste à charge non-compensé des AIS est, pour la seule année 2025, de près de 33 millions d'euros. Dans le même temps, les recettes fiscales ne cessent de diminuer, notamment en raison de la baisse des DMTO qui, en trois ans, constitue une perte de près de 11 millions d'euros. Cette somme correspond au montant total nécessaire à la rénovation complète d'un collège.

Par ailleurs, entre 2020 et 2025, le département a consenti un effort très conséquent en faveur des solidarités, avec une progression de 44 M€ en six ans. 47 % de cette hausse ont été consacrés à l'enfance (hausse des mesures éducatives, mise en œuvre de la stratégie nationale enfance, Ségur, etc.) et 17,7 % à l'autonomie (hausse du nombre d'ayants droits, augmentation de la tarification des SAAD, Ségur, etc.). Au total, sur 73,1 M€ de dépenses imposées entre 2022 et 2025, seuls 30,2 M€ ont été compensés. C'est un préjudice net de 42,9 M€ que le département supporte seul.

« Comment l'État peut-il exiger des économies tout en imposant aux départements des dépenses sociales massives ? Le constat est identique pour tous les départements : tous sont au bord de l'asphyxie financière. Avec 70 % de leurs budgets déjà fléchés vers des solidarités obligatoires dictées par Paris, les collectivités n'ont plus d'oxygène pour financer les infrastructures de proximité et les services d'urgence. Il s'agit-là d'une nouvelle offensive contre les collectivités locales, qui ne sont assurément pas responsables des déficits publics », a tenu à déclarer Philippe Gouet, président du conseil départemental de Loir-et-Cher.